



Commandement de la Gendarmerie de Martinique

DISPOSITIF ÉLÈVES-PAIRS

**Principe directeur N° 5
MESURE 108**

VISITE OFFICIELLE

Madame George PAU-LANGEVIN - MINISTRE DES OUTRE-MER

Le 22 octobre 2015



CONSTAT

2005 : Augmentation significative des violences en milieu scolaire à l'intérieur ou aux abords de la cité scolaire Frantz FANON.

2009 : Diagnostic initial (infractions survenues, périodicité, mode opératoire des délinquants)

Gravité des faits faisait ressortir : violences des jeunes – diversification des faits – recours quasi systématique aux armes.

Support aux patrouilles spécifiques à la rentrée scolaire 2009-2010 et orientation des mesures de prévention au sein de l'établissement.

Cette situation préoccupante au regard de la sécurité publique a nécessité une prise en charge globale et pluridisciplinaire pour mettre un terme à cette violence et rétablir des conditions propices aux études.

Ce dispositif a été expérimenté dès la rentrée scolaire 2009/2010.



Nature de l'action

Le conseil des pairs consiste à rendre les élèves acteurs de leur propre sécurité, en permettant à certains éprouvant des difficultés à se confier à un adulte.

Mobiliser les capacités de certains jeunes disposant de compétences de médiateurs naturels vis à vis de leurs camarades.

Les rendre conscients de cette faculté et les aider à la développer tout en veillant à les rendre plus conscients de leurs propres limites (protection du pair).

Pour les jeunes qui acceptent, il s'agit :

- ↳ de les responsabiliser**
- ↳ de leur faire confiance**
- ↳ d'une participation différente à la vie de l'école**
- ↳ d'apprendre à répondre aux situations difficiles.**



OBJECTIFS PRINCIPAUX

Pour la gendarmerie :

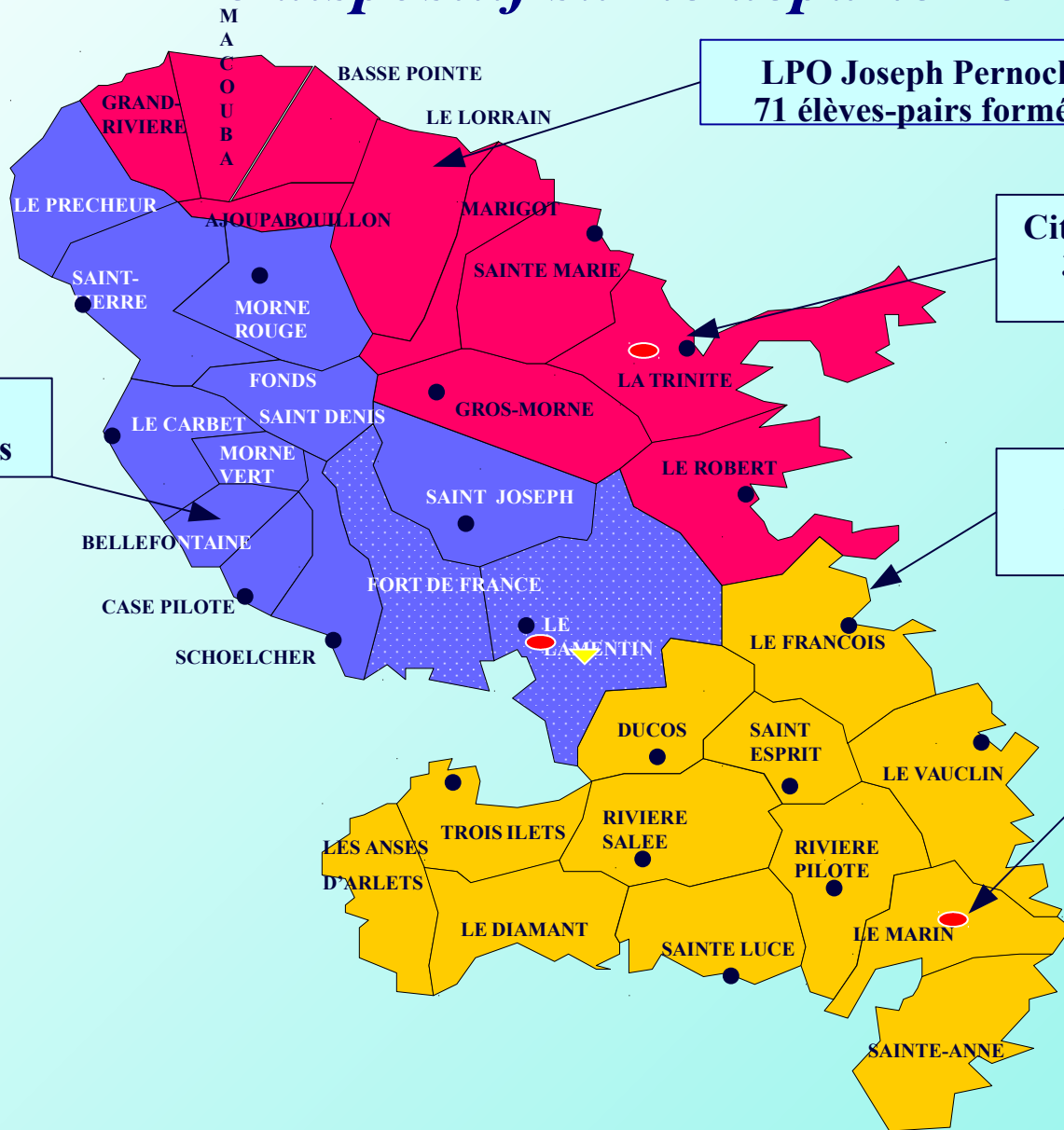
- disposer de relais au sein des diverses classes
- aider les pairs à créer un sentiment de confiance
- développer le souci de l'autre
- aider les pairs à constituer des relais utiles de leurs camarades auprès d'adultes référents (CESC, correspondant gendarmerie, sécurité de l'école, BPDJ, éducateur de la PJJ, psychologue)

Pour l'éducation nationale :

- responsabiliser les élèves à leur propre sécurité
- développer la faculté de résoudre les conflits par le dialogue et non par la violence
- faciliter les échanges et améliorer les relations
- éducation à la citoyenneté et au respect des autres
- climat propice aux études
- sanctionner la fonction par une reconnaissance particulière et valorisante.



Le dispositif sur le département



LPO Joseph Pernock
71 élèves-pairs formés

Cité scolaire Frantz FANON
301 élèves-pairs formés
+ 10 adultes

LP Nord Caraïbe
61 élèves-pairs formés

LPO La Jetée
140 élèves-pairs formés
+ 1 adulte

LPO R. Nérès
41 élèves-pairs formés



EXTENSION DU DISPOSITIF

	TRINITE Volontaires/admis	FRANCOIS Volontaires/admis	BELLEFONTAINE Volontaires/admis	LE LORRAIN Volontaires/admis	LE MARIN Volontaires/admis	TOTAL
2009/2010	66/26					66/26
2010/2011	116/40	11/11				127/51
2011/2012	63/45	77/54				140/99
2012/2013	62/47	33/25	76/31			171/103
2013/2014	97/63	43/29	38/21	45/36	18/18	241/167
2014/2015	96/80	39/21	17/09	37/35	24/23	213/168
TOTAL	500/301	203/140	131/61	82/71	42/41	958/614
2015/2016	92/	68/	20/	27/	29/	236/



BILAN

Sérénité au sein des complexes éducatifs

Identification des élèves en souffrance – **Éviter** des risques dramatiques

Objectifs principaux sont atteints :

- relais à l'intérieur de l'établissement
- instaurer un sentiment de confiance
- développer l'attention à l'autre
- contenir et contribuer à la baisse de la violence

Tous les chefs d'établissements sont satisfaits de la présence des pairs et souhaitent la reconduction du dispositif.